



CHILLY-MAZARIN

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE  
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION PARIS-SACLAY

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 4 AVRIL 2022**

**Nombre de membres**

en exercice : 35  
Présents : 26  
Représentés : 9  
Absents(s) : /

L'an deux mille vingt-deux, le quatre avril à vingt heures, le Conseil Municipal de CHILLY-MAZARIN, dûment convoqué par la Maire, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Rafika REZGUI, Maire.

**PRÉSENTS :** MME REZGUI, MAIRE, M. LACAMBRE, MME GY, M. PROPONET, MME LOYAU, M. CRUSE, MME GREMION, M. JANUS, MME RICCIARELLI, M. DELIANCOURT, MME LE PALUD ; ADJOINTS ; M. HAMONIC, MME MICHON, M. SOUSA, MME YENKETRAMDOO, MM. PAUDELEUX, RICCARDI, POLICE, DEBBI, MMES TERRINE, CINOSI-GIRARD, M. RIBEIRO-CAPITAO, MMES LACARRIERE-FARGES, LEANZA, MM. RODRIGUES, LEBAS, FORMANT LA MAJORITE DES MEMBRES EN EXERCICE.

**REPRÉSENTÉ(S) :**

M. SERRES..... POUVOIR A MME LOYAU  
MME NAOUM-GHAZIEFF ..... POUVOIR A MME YENKETRAMDOO  
MME BOUGE ..... POUVOIR A MME GY  
MME MORIEZ ..... POUVOIR A MME TERRINE  
M. BOUKOUNA ..... POUVOIR A M. JANUS  
MME HADJIAT..... POUVOIR A M. DEBBI  
M. FERYN ..... POUVOIR A M. LACAMBRE  
M. BOUCHE ..... POUVOIR A M. RIBEIRO-CAPITAO  
MME BERNIER ..... POUVOIR A M. RODRIGUES

**ABSENT(S) :** /

**Secrétaire de séance : SAMY DEBBI**

\*\*\*\*\*

**1 - AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMMEE (ADAP) : BILAN DE L'ADAP SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL PORTANT SUR LES 50 ETABLISSEMENTS COMMUNAUX RECEVANT DU PUBLIC.**

Jean-Claude DELIANCOURT introduit la délibération en rappelant l'adoption d'un Agenda d'Accessibilité Programmée selon la délibération du 30 septembre 2015, son objet et son exécution parcellaire.

Plus particulièrement, sur les cinquante Etablissements Recevant du Public communaux y figurant, il convient de relever :

- 7 bâtiments qui sont sortis du patrimoine communal,
- 2 établissements pour lesquels aucune démarche n'a été engagée,
- 30 bâtiments qui ont partiellement fait l'objet d'actions correctrices, mais pour lesquels il reste des investissements à réaliser, dont 6 pour lesquels il ne reste que de la signalétique,
- 11 bâtiments qui ont été totalement mis aux normes d'accessibilité.

Le détail (joint en annexe du présent procès-verbal) est présenté aux conseillers.

Jean-Claude DELIANCOURT ouvre ensuite le débat relatif au bilan de l'ADAP sur le territoire communal. Rafika REZGUI pointe le non-respect de la délibération de 2015 par l'ancienne municipalité en raison d'un agenda trop contraint et d'un budget insuffisant. Il en résulte un double constat : d'une part, la ville n'a pas respecté ses obligations en matière d'accessibilité ; d'autre part, elle s'expose à des sanctions pécuniaires.

Martine CINOSI-GIRARD évoque les sommes provisionnées par l'ancienne municipalité ainsi que les nombreux travaux qui auraient été engagés.

Rafika REZGUI indique que cela s'est révélé insuffisant au vu des retours de la Direction Départementale des Territoires.

Chantal LACARRIERE-FARGES souhaiterait en avoir connaissance et soutient que la cité administrative participe aux travaux réalisés par l'ancienne municipalité en faveur de l'accessibilité.

Rafika REZGUI détaille les nombreux équipements et aménagements d'accessibilité manquants qui auraient dû être finalisés dès 2018, puisque la durée d'un Ad'ap est limitée dans le temps.

Pedro RIBEIRO-CAPITAO énumère plusieurs réalisations faites par la précédente municipalité (la cité, administrative, le béton lisse autour de l'Hôtel de Ville, l'entrée du cinéma François Truffaut...).

Dominique LACAMBRE mentionne l'absence de moyens suffisants donnés aux services communaux pour atteindre les objectifs fixés en matière d'accessibilité sous l'ancienne mandature.

2

#### **Le Conseil municipal :**

**PREND ACTE** du bilan des engagements pris en 2015 pour aménager la mise en accessibilité des bâtiments communaux recevant du public dans la commune de Chilly-Mazarin et s'engage à mobiliser les ressources nécessaires pour réaliser la mise aux normes des équipements non conformes à la réglementation en vigueur.

#### **Résultat du vote : UNANIMITE**

### **2 - REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME - DEBAT SUR LES ORIENTATIONS GENERALES DU PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES (PADD).**

Christian PROPONET rappelle les enjeux d'un Projet d'Aménagement et de Développement Durable et détaille les orientations de celui en cours d'élaboration, divisées en trois axes, qui visent à repenser et maîtriser le développement de la commune pour le mettre au service de tous les Chiroquois, et huit objectifs :

Axe 1 – Valoriser la position de Chilly-Mazarin, porte d'entrée de la CA Paris-Saclay et interface avec le pôle d'Orly : pour une ville ambitieuse et qui rayonne :

- Assurer l'attractivité et le rayonnement de la fonction économique de la commune dans le sud de la métropole francilienne,

- Favoriser le développement de liaisons supra-communales et œuvrer à la pacification des entrées de ville,
- Renforcer l'insertion de Chilly-Mazarin dans les trames écologiques et agricoles régionales.

Axe 2 – Mettre en œuvre les conditions d'un renouvellement vecteur de liens : pour une ville dynamique et rassemblée :

- Accompagner un développement démographique et résidentiel maîtrisé dans des quartiers aux lieux de sociabilité renouvelés,
- Valoriser et mettre en lien les éléments du patrimoine et du paysage communal,
- Permettre des mobilités intra-communales fluides et diversifiées.

Axe 3 – Accroître la qualité du cadre de vie et la résilience du territoire communal : pour une ville qui respire :

- Asseoir le maillage de la trame verte et bleue urbaine comme fondement du cadre de vie à préserver,
- Accompagner l'apaisement de la Ville et sa résilience par une valorisation des trames blanche (sonore), noire (lumineuse) et brune (perméabilité du sol).

Julien RODRIGUES évoque notamment l'importante croissance démographique de la commune entre 1968 et 1975 (+64%) et salue l'évolution d'une ville particulièrement pluri-disciplinaire. Cependant, il constate une dégradation des conditions de vie, une paupérisation de la population ainsi qu'une augmentation de la pollution. A ce titre, il interroge la municipalité sur diverses thématiques : logement, zone d'activités économiques, mobilités...

Dominique LACAMBRE et Rafika REZGUI répondent aux différentes questions de Julien RODRIGUES. Rafika REZGUI insiste notamment sur la nécessité de raisonner au delà des frontières communales en matière d'urbanisme et par conséquent de se concerter avec les Maires des communes voisines, sur les sujets communs et notamment les zones d'activités, les déplacements... La ville a également mis à l'arrêt les programmes de construction densificateurs et réfléchi à des projets d'ouvrages routiers.

Christian PROPONET précise qu'un plan mobilité doit comprendre l'ensemble des modes de déplacement et conduire à améliorer le maillage des voies de circulation avec les réseaux des villes environnantes.

**Le Conseil municipal :**

**PREND ACTE**, conformément à l'article L. 153-12 du Code de l'urbanisme, qu'un débat sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables du Plan Local d'Urbanisme s'est tenu en présente séance du Conseil municipal.

**Résultat du vote : UNANIMITE**

**3 - CHARTE D'ENGAGEMENT COMMUNAL PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL : REORIENTATION POUR LA PERIODE 2022-2025.**

Karine GREMION rapporte la délibération concernant la réorientation de la charte d'engagement communal pour la période 2022-2025. Elle rappelle l'adoption, par la Communauté d'Agglomération Paris-Saclay (CPS) d'un Plan Climat Air Energie Territorial le 26 juin 2019, divisé en 8 axes stratégiques et 126 actions pour les 6 prochaines années. Elle revient également sur une première charte

communale, composée de 25 actions, adoptée en décembre 2019 et qui n'a jamais été signée avec la CPS.

Karine GREMION présente également les objectifs retenus, les actions nouvelles et les indicateurs de suivi proposés, selon les 7 axes suivants :

- Axe A : Réduire la consommation d'énergie des bâtiments,
- Axe B : Se déplacer mieux et moins,
- Axe C : Développer une économie circulaire,
- Axe D : Agir au quotidien pour changer ensemble,
- Axe E : Préserver les ressources naturelles et favoriser une agriculture locale durable,
- Axe G : Aménager et urbaniser autrement pour une meilleure qualité de vie,
- Axe H : Vers des services publics exemplaires.

Nathalie LEANZA questionne la municipalité sur plusieurs axes d'actions présentées.

Rafika REZGUI insiste sur l'importance d'agir en premier lieu à l'échelle communale en faveur du climat.

**Le Conseil municipal :**

**APPROUVE** les termes de la Charte d'engagement avec la Communauté Paris-Saclay pour la période 2022-2025 et ses annexes.

**AUTORISE** la Maire à signer la Charte d'engagement ci-annexée ainsi que tous les documents y afférents.

**S'ENGAGE** à mettre en œuvre le plan d'actions communal détaillé dans la Charte d'engagement et s'inscrivant dans les axes du Plan Climat sur la période 2022-2025.

**Résultat du vote : UNANIMITE**

4

**4 - EXTENSION DU SYSTEME DE VIDEOSURVEILLANCE ET DEMANDE D'AUTORISATION D'UN SYSTEME DE VIDEO-VERBALISATION SUR LA VILLE DE CHILLY-MAZARIN.**

Béatrice RICCIARELLI présente la délibération.

Rafika REZGUI précise que l'installation de la vidéosurveillance autour des écoles était une priorité et s'étonne de ce manquement jusqu'à présent.

Chantal LACARRIERE-FARGES explique qu'il s'agissait en premier lieu de favoriser les caméras aux entrées et sorties de la ville.

**Le Conseil municipal :**

**DECIDE** de solliciter l'extension du système de vidéosurveillance pour 7 caméras.

**DEMANDE** l'autorisation de procéder à la vidéo-verbalisation pour 5 caméras.

**AUTORISE** la Maire ou son représentant, à signer tout document afférent à ces demandes.

**Résultat du vote : UNANIMITE**

Chilly-Mazarin, le 4 avril 2022

La Maire,  
Rafika REZGUI

